

COMPTE RENDU DE LA REUNION
de la séance du Conseil municipal
du 27 mai 2020
(Exécution de l'article 2121-25 du code Général des Collectivités Territoriales)

Le 27 mai 2020 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Challes-les-Eaux, dûment convoqué s'est réuni à l'Espace Belvedere, avenue du Parc sous la présidence de Madame Josette REMY, Maire.
Vingt-neuf conseillers sont en exercice.

Etaient présents : 28 personnes

ARSAC Thierry, BERLAND Mary, BILLARD Bernard, CICERO Gilles, COLIN Yvette, D'AGOSTIN Danièle, DELACHAT Françoise, DONZEL Julien, ESTEVE Patrick, FAVE Brigitte, FRANCONY Christophe, GAYET Gérard, GOUILLON Marie-Christine, GRUNENWALD Stéphanie, GUERLINCE Caroline, HALLAY James, JACQUIER Jean-Yves, LOPEZ Marie-Christine, MARLIER Marie, MOREAU Vincent, PALHEC-PETIT Colette, PASSIN Jean-Pierre, REMY Josette PLAISANCE Solange, RICHARD Marc, THIVOLET Cécile, VERTHUY Jean-Michel et VEUILLET Robert

Absente représentée :

Conformément à l'article L 2120-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :
ALEXANDRE Evelyne donne pouvoir à Gérard GAYET

Monsieur Julien DONZEL est désigné comme secrétaire de séance.

Le Maire sortant, Josette REMY, ouvre la séance et énumère les membres du Conseil Municipal nouvellement élus (présents et absents).

ALEXANDRE Evelyne, ARSAC Thierry, BERLAND Mary, BILLARD Bernard, CICERO Gilles, COLIN Yvette, D'AGOSTIN Danièle, DELACHAT Françoise, DONZEL Julien, ESTEVE Patrick, FAVE Brigitte, FRANCONY Christophe, GAYET Gérard, GOUILLON Marie-Christine, GRUNENWALD Stéphanie, GUERLINCE Caroline, HALLAY James, JACQUIER Jean-Yves, LOPEZ Marie-Christine, MARLIER Marie, MOREAU Vincent, PALHEC-PETIT Colette, PASSIN Jean-Pierre, PLAISANCE Solange, REMY Josette, RICHARD Marc, THIVOLET Cécile, VERTHUY Jean-Michel, VEUILLET Robert

Mme REMY Josette déclare le Conseil Municipal installé et passe le relais à M. Jean-Pierre PASSIN doyen de l'assemblée.

DCM202026 Election du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-8, M. Jean-Pierre PASSIN propose de nommer un secrétaire de séance.

M. Julien DONZEL est élu secrétaire de séance.

Le bureau est complété avec la nomination de deux assesseurs : MM. MOREAU Vincent et VEUILLET Robert.

Jean-Pierre PASSIN fait l'appel nominal des membres du Conseil et a dénombré 28 conseillers présents et a constaté que la condition du quorum est remplie. Il invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire et rappelle les conditions du scrutin.

Nous allons donc procéder à l'élection d'un nouveau Maire, quels sont les candidats pour cette fonction ?

Josette REMY fait acte de candidature.

Chaque conseiller dépose son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Si un bulletin est nul, il est signé par les membres du bureau.

Les résultats sont proclamés :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 29
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- nombre de suffrages exprimés : 29
- majorité absolue : 15

Suffrages obtenus par le candidat Madame Josette REMY= 29

Madame Josette REMY est proclamée Maire de Challes Les Eaux.

DCM202027 Désignation du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre des adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que le nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Pour :	29
Contre :	0
Abstention :	0

- Approuve la création de 8 postes d'adjoints au maire

Pour diriger une commune, il faut être plusieurs et je vous propose un partage des responsabilités à répartir entre 8 adjoints et 7 conseillers délégués.

8 postes d'adjoints répartis comme il se doit dans l'ordre du tableau : il ne s'agit pas d'un ordre de préférence, pas plus que d'une hiérarchie entre eux, le 1^{er} n'a pas de pouvoir hiérarchique sur le second, pas plus que le second n'en a sur le 3^{ème}, etc...

Election des Adjoints

Mme Josette REMY, Maire : propose donc une liste de 8 adjoints qui allie l'expérience, la nouveauté et la parité désormais obligatoire :

- 1^{er} adjoint : **Julien DONZEL, affaires culturelles animations**
- 2^{ème} adjointe : **Françoise DELACHAT, affaires scolaires, périscolaires, petite enfance et jeunesse**
- 3^{ème} adjoint : **James HALLAY, travaux**
- 4^{ème} adjointe : **Marie-Christine LOPEZ, solidarité, affaires sociales**
- 5^{ème} adjoint : **Marc RICHARD, finances**
- 6^{ème} adjointe : **Brigitte FAVE, communication, lien citoyen**
- 7^{ème} adjoint : **Bernard BILLARD, prévention sécurité**
- 8^{ème} adjointe : **Danièle D'AGOSTIN, vie associative**

Et 7 conseillers délégués qui seront également en charge de dossiers particuliers :

- Solange PLAISANCE : urbanisme - droit des sols
- Gérard GAYET : gestion des bâtiments, des fluides, de l'accessibilité et des économies d'énergie
- Jean-Yves JACQUIER : développement durable, cadre de vie
- Colette PALHEC-PETIT : enfance et jeunesse
- Thierry ARSAC : gestion de la police municipale
- Patrick ESTEVE : cinéma
- Jean-Pierre PASSIN : fêtes et cérémonies

Après dépôt des listes auprès de Madame Le Maire, chaque conseiller dépose dans l'urne le bulletin.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Si un bulletin est nul, il est signé par les membres du bureau.

Les résultats sont proclamés :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 29
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- nombre de suffrages exprimés : 29
- majorité absolue : 15

Suffrages obtenus par les candidats = 29

➤ La liste est proclamée élue et les adjoints sont immédiatement installés.

DCM202028 Fixation des indemnités de fonction des élus

A l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur les montants à allouer au Maire, Adjoints, Conseillers municipaux délégués et Conseillers Municipaux au titre des indemnités,
- Dit que ces indemnités seront versées à compter du 1^{er} juin 2020
- Approuve le principe de la revalorisation automatique de ces indemnités en fonction de l'évolution de la valeur du point indiciaire (Ces montants, indexés sur l'augmentation de l'indice brut terminal de la Fonction publique, seront versés mensuellement).
- Dit que les crédits nécessaires soient inscrits au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » du budget communal.

DCM202029 Majoration des indemnités de fonction des élus municipaux, commune touristique

A l'unanimité, approuve la majoration de l'indemnité de fonction à allouer au Maire, aux 8 Adjoints, et aux 7 Conseillers municipaux délégués à compter du 1^{er} juin 2020

DCM202030 Attributions exercées par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal, Article L2122-22

A l'unanimité approuve les attributions exercées par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal, Article L2122-22.

DCM202031 Délégations et indemnités prises dans le cadre de l'état d'urgence

A l'unanimité prend acte de ces décisions.

DCM202032 Dispositifs de soutien aux commerces et entreprises locaux suite à la crise du Covid 19

A l'unanimité, autorise Madame le Maire à :

- Exonérer des droits d'occupation du domaine public afférents à l'usage commercial (terrasse, étal, porte-vue, oriflamme...) pour l'année 2020.
- Exonérer pour moitié de la TLPE (taxe locale sur la publicité extérieure) pour l'année 2020.
- Suspendre le loyer du restaurant « La Licorne d'Or », locataire de la commune, à compter du 14 mars 2020 jusqu'à sa réouverture.
- Suspendre les abonnements des forains présents sur le marché hebdomadaire du vendredi pour les mois d'avril, mai et juin 2020.

DCM202033 Délibération modificative de crédits n°1 – budget de la commune dans le cadre de l'état d'urgence

A l'unanimité, approuve la délibération modificative de crédits n° 1 sur le budget de la commune.

DCM202034 Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe dans le cadre de l'état d'urgence

A l'unanimité valide la décision de Madame le Maire de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet au sein du service finances, avec suppression corrélative du poste de rédacteur à temps complet au service finances (après avis du comité technique).

DCM202035 Délibération modificative de crédits n°1 – budget du cinéma

A l'unanimité, approuve la délibération modificative de crédits n° 1 sur le budget du cinéma.

DCM202036 Délibération modificative de crédits n°1 – budget du camping

A l'unanimité, approuve la délibération modificative de crédits n° 1 sur le budget du camping.

Madame le Maire,
Josette REMY

